Pour cause de propos portant atteinte à la dignité de la femme Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle suspend l’émission "□□□□□□ □□" sur Med Radio pour deux semaines

28 juil 2020

Suite à une plainte reçue par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de la part de l’association "□□□□□ □□□□", le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a décidé lors de sa réunion plénière du 28 juillet 2020, de suspendre pour une durée de deux semaines, la diffusion de l’émission "□□□□□□ □□" sur Med Radio. Le Conseil Supérieur à également ordonné à la radio de donner lecture sur son antenne d’un communiqué explicatif de la sanction.

Le Conseil Supérieur a pris cette décision qui sera publiée au Bulletin Officiel, après avoir relevé dans l’édition du 13 juin 2020 de l’émission, un ensemble de manquements aux dispositions légales et règlementaires régissant la communication audiovisuelle, notamment celles relatives au respect de la dignité de la femme.

L’instance délibérative et décisionnaire de la HACA a ainsi relevé que le présentateur de l’émission, donnant des « conseils » à une auditrice qui relatait l’expérience de son fils projetant de se marier avec une femme divorcée, a tenu des propos stigmatisant, discriminatoires et consacrant une image stéréotypée et dégradante pour la dignité humaine de la femme en général et de la femme divorcée en particulier, en faisant notamment le lien entre le statut matrimonial de la femme (mariée/divorcée) et sa conduite morale. Le Conseil Supérieur a considéré que le discours du présentateur de l’émission se fonde, dans sa globalité, sur des comparaisons réductrices consacrant le stéréotype de la femme objet sexuel ; ce qui est de nature à porter préjudice au niveau psychologique et social aux femmes divorcées.

Le Conseil Supérieur a rappelé lors de l’examen de la plainte contre "□□□□□□ □□", qu’il a déjà par le passé, émis des décisions de sanction à l’encontre de Med Radio concernant cette même émission.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B